



PLUM' INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION
COMMUNE DE PLUMAUGAT
N° 72**

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 17 septembre 2015

Les Pêcheurs de la Haute Rance débutent le programme de **nettoyage de la Rance** (linéaire du Tort au Pont Richard).

Ils en profiteront pour faire des aménagements pour la **circulation des pêcheurs**.

Toutes les bonnes volontés (pêcheurs, riverains en particuliers) sont les bienvenues.

Rendez-vous au Pont de l'Equily le 24 septembre dès 8h00.

Contact : Mairie (02.96.83.12.31) ; Jacques PRIE (02.96.83.19.81) ; Jérôme CHEVALIER (06.07.90.83.77)

RESUME CONSEIL DU 16 juin :

Droit de préemption "1 lotissement des Touches" : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé 1 lotissement des Touches (parcelle D1104).

Révision loyers logements cour St Esprit : T1 bis RDC : 211,56 € / mois et T4 étage : 365,01 € / mois (augmentation en fonction de l'indice de référence des loyers applicable au 1^{er} juillet 2015)

Révision loyer logements « la poste » : logement RDC 303,19 € / mois et l'étage 379,26 € / mois (augmentation selon l'indice de référence des loyers applicable au 1^{er} juillet 2015)

Budget Eau : Décision modificative : M. le Maire fait part au CM d'une erreur de saisie sur le budget Eau 2015 et propose au CM de passer une écriture de régularisation : article C1641 : restes à réaliser (-6 800 €) et crédits nouveaux : (+ 6 800 €).

Subventions 2015 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collègues (la liste peut être consultée en mairie).

Travaux Eglise : Avenant N° 1 SNPR (lot 1) : M le Maire fait part au CM qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires suite à la découverte du mauvais état de la structure cachée des voûtes et présente un avenant de +12 156,80 € HT de l'entreprise SNPR. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux Eglise : Avenant N° 1 SCBM (lot 2) : M le Maire fait part au CM qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires suite à la découverte du mauvais état de la structure cachée des voûtes et présente un avenant (plus-value de 22 431,61 € HT et moins-value de 8 122,48 € HT) de l'entreprise SCBM. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux Eglise : Avenant N° 2 HERIAU (lot 3) : M le Maire fait part au CM qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires suite à la découverte du mauvais état de

la structure cachée des voûtes et présente un avenant de +16 069,82 € HT de l'entreprise HERIAU. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Devis réfection gouttière logement cour Saint Esprit :

M. le Maire fait part au CM du mauvais état de la toiture et des gouttières des logements locatifs et présente un devis de remise à neuf. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis de la SARL GILLOUAYE de Médréac.

Adhésion au groupement de commandes d'énergies et autorisation signature marchés :

M. le Maire fait part au CM que dans le cadre de la mise en place des tarifs réglementés de la vente d'électricité au 1^{er} janvier 2016 les contrats actuels seront caducs et qu'il conviendra de signer un nouveau contrat. M. le Maire propose d'adhérer au groupement de commande du SDE 22. Après délibération, le CM décide d'adhérer au groupement de commande du SDE 22.

Lotissement de l'étang : réseau Eau – pose d'un stabilisateur de pression :

M. le Maire fait part au CM qu'il est nécessaire de poser un stabilisateur de pression pour l'alimentation en eau du nouveau lotissement car le débit de la conduite d'arrivée d'eau principale est trop important. Le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis de la SAUR.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : répartition du prélèvement ou reversement entre EPCI et communes :

M. le Maire présente au CM le mécanisme de répartition des ressources du FPIC entre la Communauté de Communes et la Commune. Après délibération, le CM décide d'opter pour une répartition "dérogatoire libre", le fond sera versé intégralement à la Communauté de Communes.

RESUME CONSEIL DU 16 juillet :

Subventions 2015 : Le CM décide comme les années

passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collègues (la liste peut être consultée en mairie).

Tarifs cantine 2015 / 2016 : Les prix restent inchangés : le repas enfant à 3,20 € et le repas adulte à 5,00 €.

Tarif garderie 2015 / 2016 : Les tarifs restent inchangés à **0,82 € la demi-heure** pour le **premier enfant** et **0,62 € la demi-heure à partir du deuxième enfant**. Le droit d'entrée mensuel est de 2 € par enfant. Une pénalité de 5 € sera appliquée pour tout retard non justifié pour la reprise de l'enfant à la garderie.

Tarifs ALSH 2015 / 2016 : M. le Maire rappelle au CM que depuis la rentrée 2014, la CAF nous impose de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille et du quotient familial ; le prix du repas est compté à part car tous les enfants de l'école peuvent manger à la cantine. Après délibération, le CM maintient le prix du repas à 3,20 € et le prix de la ½ journée (3 € si quotient < 512 € ; 4 € pour un quotient entre 512 et 695 € ; 5,50 € pour un quotient entre 696 et 884 € ; 6,50 € pour un quotient entre 885 et 1137 € et 7,00 € si le quotient est > à 1137 €

Tarif Temps Accueil Périscolaire 2015 / 2016 : M. le Maire présente au CM le bilan de l'année scolaire suite à la mise en place du nouveau Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) et le compte rendu des réunions du comité de pilotage. Après délibération, le CM décide de maintenir le forfait par élève à compter du CP de 0,50 €/jour dès l'inscription de l'enfant, sauf absence en cas de force majeure.

Lotissement Domaine de l'Étang : modification du cahier des charges de cession de terrain : M. le Maire fait part au CM qu'il est nécessaire de modifier le chapitre 5 du cahier des charges de cession de terrain de ce lotissement. Après délibération, le CM décide stipuler à l'article 5.1 que l'installation de ruche et l'activité apicole sont interdites.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre : création restaurant : M. le Maire expose au CM qu'il est nécessaire de modifier le contrat de maîtrise d'œuvre du projet de restaurant vu que ce projet a été modifié suite à notre demande (abandon des projets logement et bibliothèque, et modification des plans du restaurant). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer un avenant.

Travaux « aménagement Restaurant » : choix des entreprises : M. le Maire rappelle au CM qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux d'aménagement du restaurant et que la commission ouverture des plis s'est réunie le 1^{er} juillet. Après délibération, le CM demande à la commission d'ouverture des plis de choisir les entreprises, autorise M. le Maire à signer les marchés et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Droit de préemption « 14 lotissement le Vieux Chêne section D 1420 : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé 14 lotissement le Vieux Chêne (section D 1420).

RESUME CONSEIL DU 16 septembre :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Droit de préemption " la martinais des loges " : M. le Maire fait part au CM que l'Etude Notariale LEPINE LAUBE interroge la commune pour la vente d'un bien situé à "33 la Martinais des Loges" (section F 546 547). Après délibération, le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Demande Subvention exceptionnelle Association protection civile Broons Caulnes : M. le Maire fait part au CM qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association de la Protection Civile à titre exceptionnel, sachant que cette année la protection civile fête ses 50 ans et souhaiterait que les secouristes de l'antenne de BROONS-CAULNES puissent y participer. L'évènement se déroulera à PARIS sur un week-end et engendre des coûts. M. le Maire propose de verser une subvention à titre exceptionnel. Après délibération, le CM décide de verser la somme de 100 €.

Contrat affermage eau : Avenant N°2 (réforme anti-endommagement des canalisations) :

M. le Maire expose au CM que depuis la loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010 "Grenelle II", l'Etat a engagé une profonde réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux réalisés dans leur voisinage. Cette réforme a entraîné la modification des articles L 554-1 et R 554-1 et suivants du code de l'environnement. Cette réforme prévoit notamment la mise en place d'un guichet unique chargé de répertorier les réseaux. Cette réforme modifie aussi considérablement les rapports entre les différents intervenants, implique une mise à jour progressive de la précision des données relatives à la localisation des réseaux et génère des charges d'exploitation. M. le Maire présente un avenant qui a pour but d'adapter le contrat de délégation de service public, pour :

- préciser les conditions d'application de la réforme "construire sans détruire",
- modifier les tarifs.

Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer l'avenant N°2.

Contrat affermage assainissement: Avenant N°2 (réforme anti-endommagement des canalisations) :

M. le Maire expose au CM que depuis la loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010 "Grenelle II", l'Etat a engagé une profonde réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux réalisés dans leur voisinage. Cette réforme a entraîné la modification des articles L 554-1 et R 554-1 et suivants du code de l'environnement. Cette réforme prévoit notamment la mise en place d'un guichet unique chargé de répertorier les réseaux. Cette réforme modifie aussi considérablement les rapports entre les différents intervenants, implique une mise à jour progressive de la précision des données relatives à la localisation des réseaux et génère des charges d'exploitation. M. le Maire présente un avenant qui a pour but d'adapter le contrat de délégation de service public, pour :

- préciser les conditions d'application de la réforme "construire sans détruire".

Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer l'avenant N°2.

Tarifs salle des Fêtes 2016 : M. le Maire propose au CM de revoir les tarifs de location de la salle des Fêtes pour l'année 2016. Après délibération, le CM fixe les tarifs suivants (voir détail en Mairie).

Décision d'aliénation des chemins ruraux et mise en demeure des propriétaires :

Vu le Code rural et de la

Pêche Maritime, et notamment son article L. 161-10 ;
Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 12 mai 2015 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'arrêté municipal en date du 13 mai 2015 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 juin 2015 au 17 juin 2015 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les chemins ruraux ont cessés d'être affectés à l'usage du public ;

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en

demeure les propriétaires riverains d'acquérir le chemin concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'approuver l'aliénation des chemins ruraux suivants:

N° 1-	CR 92	Le Plessis
N° 2-	CR 312	La Clairière
N° 3-	CR 433- 432 (partiellement)	Le val
N°4-	CR 454-455	Rue Guillaumin
N°5-	CR 68 (partiellement)	Le traversin
N°6-	CR 473	La Madochère
N°7-	CR 228	La Touche
N°8-	CR 227 (partiellement)	La Basse Touche
N°9-	CR 176	La Ville au Rasle
N°10-	CR 375 (partiellement)	Boudélan
N°12-	CR 472	La Martinais des Loges

Et, pour ce faire, invite M. le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les chemins ruraux susvisés ; Sollicite l'avis de France Domaine.

Devis achat ordinateur : M. le Maire fait part au CM de la nécessité d'acquérir un nouvel ordinateur au niveau du secrétariat, la personne responsable du Manoir est actuellement équipée d'un ordinateur portable, ordinateur qui pourrait être mis à disposition de la responsable ALSH. Après délibération, le CM décide l'acquisition d'un nouvel ordinateur. Les crédits avaient été prévus au budget.

Devis achat véhicule occasion (remplacement Express) : M. le Maire rappelle au Conseil le très mauvais état de la voiture des employés communaux (Express) et l'avis émis lors du contrôle technique. La réparation du véhicule engendrerait d'énormes frais. M. le Maire présente au conseil un devis pour l'acquisition d'un nouveau véhicule d'occasion (déjà aménagé pour les besoins du service). Après délibération, le CM décide l'achat d'un nouveau véhicule.

Décision modificative budget communal (suite achat véhicule) : M. le Maire fait le point des différentes dépenses engagées et propose de voter la décision modificative suivante :

C 2315 103	: - 6 000 €	C 2182	: + 6 000 €
C 2183 211	: + 500 €	C 2313 083	: - 500 €

Après délibération, le CM adopte la décision modificative.

Renouvellement bail commercial boulangerie-commerce multi-services : M. le Maire fait part au CM que le bail du local commercial : boulangerie-commerce multi-services liant la commune et M. Mme **PROD'HOMME** Alain arrive à échéance le 30 septembre 2015. M. le Maire propose de reconduire le bail avec M. et Mme **PROD'HOMME**. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer le nouveau bail, l'étude notariale de Caulnes est chargée de la rédaction du nouveau bail.

Travaux " Aménagement Restaurant " : Désignation des entreprises : M. le Maire rappelle au CM la décision qui avait été prise de lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de création d'un restaurant. M. le Maire présente le résultat du procès-verbal de la Commission d'Ouverture des Plis qui a examiné les différentes propositions. La COP propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Désamiantage EIMH
- Lot 2 : Démolition LD HABITAT
- Lot 3 : Terrassement-Gros œuvre LD HABITAT
- Lot 4 : Charpente bois BCO
- Lot 5 : Ossatures / bardage et métallerie BCO
- Lot 6 : Couverture ardoise-étanchéité CHOUX
- Lot 7 : Menuiseries extérieures BCO
- Lot 8 : Menuiseries intérieures BCO
- Lot 9 : Cloisons-isolation ACI
- Lot 10 : Electricité – chauffage VMC DESRIAC
- Lot 11 : Plomberie – sanitaires TREHOREL
- Lot 12 : Revêtements de sols LE DORTZ
- Lot 13 : Peinture PIEDVACHE

Le montant total du marché s'élève à 359 947,51 € TTC. Après en avoir délibéré, le CM attribue à l'unanimité les 13 lots de l'appel d'offres et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'exécution du marché.

PELE – MELE :

1 - Don du sang / Pays de Duguesclin / programme 2015 : Au foyer rural de Broons de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 le **le 28 septembre et le 7 décembre**

2 - La MISSION LOCALE Du Pays de Dinan vous informe des nouveautés mises en place pour les jeunes entre 16 ans et 25 ans (inclus) :

La Garantie jeune :

Intégrez un groupe de 15 jeunes animé par 2 conseillers, 4 jours par semaine à la Mission Locale pendant 1 mois et demi puis 1 fois par semaine pendant 10 mois :

- Soutien, accompagnement à la recherche d'emploi
- Multiplication d'expériences professionnelles (stages, CDD, missions intérimaires, bénévolat...)

- Dynamique de groupe, élargissement de son réseau, entraide

- Accompagnement à la mobilité, l'accès au logement, la santé, les loisirs, la vie quotidienne

- Pour les jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes, c'est aussi la possibilité d'avoir une allocation mensuelle pendant un an et de pouvoir se projeter dans sa vie sociale et professionnelle.

La Caravane Numérique :

Dotée de 3 ordinateurs et d'un accès Internet, la Caravane Numérique part à la rencontre des jeunes du pays de Dinan en sillonnant les différentes communes du territoire.

Vous pourrez y trouver un appui pour :

- Créer votre CV et votre lettre de motivation
- Consulter les offres d'emploi
- Faire vos démarches en ligne
- Créer votre réseau social professionnel
- Maîtriser votre e-réputation

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez appeler la Mission locale Du Pays De Dinan au **02.96.85.32.67** ou www.missionlocale-paysdedinan.fr

3 - Programme de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique et amélioration de l'accessibilité). La prochaine permanence aura lieu le vendredi 25 septembre 2015 à Broons dans les locaux de la communauté de communes.

4 - Téléthon "relais des 10 clochers" Le Relais des 10 clochers souhaite avoir un correspondant (ou plusieurs) afin de poursuivre son combat car aujourd'hui vous, vos amis ou votre famille peuvent être touchés par une maladie grave. Plus nombreux nous serons, mieux nous vaincrons.

Environ 4 réunions dans l'année. **Pour plus d'informations** vous pouvez appeler le **06.07.29.22.35** ou le **06.44.86.89.01**

5 – SMICTOM : le SMICTOM du Centre-ouest a lancé en 2003, une opération "composteur individuel". Celle-ci a été reconduite d'année en année. Jusqu'à présent, les conseils généraux des 3 départements et l'ADEME apportaient un soutien financier aux acquisitions des composteurs, permettant de réduire le prix de vente aux usagers. Désormais, seuls les conseils généraux du Morbihan et des Côtes d'Armor subventionnent ces acquisitions. L'ADEME apporte un soutien uniquement sur les composteurs 600 litres.

Les nouveaux tarifs des composteurs :

Bois 400 l	39,00€
Bois 600 l	32,00€
Plastique	37,00€
Brass compost	19,00€
Boiseau	2,50€

6 - L'ACS : L'aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) permet aux foyers les plus modestes qui ne

peuvent pas bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), mais dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, d'accéder à une couverture complémentaire santé. A compter du 1er juillet, la réforme de l'ACS va permettre à ceux qui peuvent y prétendre de voir baisser le coût de leur complémentaire santé. C'est une aide financière qui prend la forme d'une "attestation chèque" délivrée par la MSA et qu'il faut présenter à son organisme de protection complémentaire pour réduire le montant de la cotisation annuelle. Le montant de cette aide augmente en fonction de l'âge du bénéficiaire car le coût des complémentaires augmente en vieillissant.

Pour en savoir plus www.info-acs.fr ou www.msa.fr/acs ou appeler sa MSA.

7 - L'ASSURANCE MALADIE DES COTES D'ARMOR : Futurs parents ? L'Assurance Maladie vous accompagne : La CPAM, la CAF, la PMI et le réseau périnatal proposent des réunions d'information pour accompagner les femmes enceintes dans leur parcours maternité.

Vous aussi, inscrivez-vous à cette rencontre d'environ 1h45 pour échanger sur vos droits les démarches à accomplir, les examens recommandés et les conseils pratiques. Renseignements au 36 46 ou sur ameli.fr

Prochaines réunions à Dinan le mardi 29 septembre ou le mardi 24 novembre 2015 à 14h30 au Centre Social 5 bis rue Gambetta.

8 – Inscription sur les listes électorales : En raison des élections régionales qui se dérouleront en décembre prochain, il est exceptionnellement possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **30 septembre 2015**.

9 – L'INSEE réalise, entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 juin 2016, une enquête statistique sur les conditions de travail et le vécu au travail. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de collecter des informations vous concernant prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions du bon accueil que vous lui réserverez.

10 - Nous vous rappelons que pour répondre à la logique de proximité qui est la sienne, le C.L.I.C propose désormais des **permanences délocalisées**. Elles ont lieu **sur rendez-vous** (au 02.96.85.43.63) de 10h à 12h le 1er mercredi de chaque mois à Broons.

Enfin, le C.L.I.C maintient ses permanences quotidiennes dans ses locaux Espace Atlante Entreprises au 7, rue de la violette à Quévert. Tél. : 02.96.85.43.63 - Fax : 02 96 39 57 74 ; www.clic-dinan.fr

11 – Le 10 octobre, dans le cadre de l'animation jeunesse **FAUT QUE CA BOUGE !** portée par la Mission locale du Pays de Dinan, la Nicolail' organise une journée théâtre

ouverte aux jeunes de 6 à 18 ans : mime, impro, saynètes, travail de la voie, jeux, ... il y en aura pour tous les goûts ! RDV à 10 h à la salle du Club des Jeunes. Contact : Morgane Santier

12- BIBLIOTHEQUE : Nouveaux Horaires LE SAMEDI : 10 h 30 à 12 h00

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire / conseiller départemental : A la mairie sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Adjointes : sur rendez-vous.

Festivités / Vie des associations de septembre et octobre :

Vendredi 18 sept. : AG Nicolail'

Dimanche 20 sept. : Grillades / concours de palets Amicale des Pompiers

Lundi 21 sept. : Concours de palets Club du Bon Accueil

Vendredi 25 sept. : A.G Plumaugat Athlétisme

Dimanche 4 oct. : Loto Club du Bon Accueil

Samedi 10 oct. : Faut que ça Bouge ! Club des Jeunes

Dimanche 11 oct. : Banquet du CCAS

Dans Le Canton

Dimanche 20 sept. : Vide Greniers de 8 h 00 à 18 h 00 sur le site de la salle omnisport à Caulnes par les Gas de la Rance et le Club des cyclos.

Samedi 26 sept. : Choucroute de la mer des Pêcheurs de la Haute Rance à Caulnes

Dimanche 11 oct. : Journée de la Randonnée sur le Pays de Caulnes (Organisation Pays Touristique de Dinan et Communauté de Communes) : 17 randonnées gratuites pédestres, vélo, VTT, VTC, équestre, patrimoine, ... départ de Guitté à partir de 9H00.

Messes :

Samedi 19 septembre à 18 h 30 à la chapelle de Benin

Dimanche 27 septembre à 10 h 30 à Broons (jubilé et au revoir de l'abbé GAULTIER)

Dimanche 4 octobre à 10 h 00 à Caulnes (accueil de l'abbé Gérard NICOLE et messe des familles)

Dimanche 11 octobre à 10 h 30 à Plumaugat

Football :

A l'extérieur

20 septembre à 13 h 30 : Rance Foot (3)

18 octobre à 13 h 30 : Broons Trémeur AS (3)

A domicile

4 octobre à 15 h 30 : Trédias Sport

Prochaine réunion des adjoints : samedi 26 à 10h00

Prochaine réunion de conseil : 20 octobre à 20h00